

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	15	L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	14	
votants	15	

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON GANDIN C. P. SEON J. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

EXCUSÉ : M. VILLARD C.

PROCURATION : M. VILLARD C. a donné procuration à M. SEON J.

Secrétaire élue pour la durée de la session : M. BEYNEL

OBJET : REVISION LOYER APPARTEMENT MAIRIE AU 1^{ER} JUILLET 2023

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser le montant du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie occupée actuellement par Mme REYNAUD Yvette.

En effet, le loyer est révisable annuellement à partir de l'indice INSEE de référence des loyers.

Considérant que l'indice du 3^{ème} trimestre 2021 est de 131,67 et que celui du 3^{ème} trimestre 2022 est de 136,27

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'appliquer une augmentation de loyer comme suit au local de la maison communale à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Loyer actuel : 380,00 €

Loyer révisé : 393,28 €

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M.BEYNEL,

Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 16 mai 2023
Publié le 16 mai 2023

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat